



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laëtitiia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSCH Bertrand, RUCHE Gilles, LANOAZ Catherine, DONZEL Cedric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – MOREAU Michel, BURGNIARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, LEVA Hélène

Procurations :

Mme PAHUD Laëtitiia a reçu procuration de M. MOREAU Michel
Mme Lorena GRANTCOLA a reçu procuration de Mme BURGNIARD Sandra
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme LEVA Hélène

Secrétaire de séance : Monsieur BOSCH Bertrand

Nombre de conseillers :	27		
En exercice	: 27	Pour	: 27
Présents	: 23	Contre	: /
Votants	: 27	Abstention	: /

3.5. SERVICE ENFANCE JEUNESSE – MODIFICATION DU REGLEMENT ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Monsieur le Maire,

PROPOSE d'apporter plusieurs modifications au règlement des accueils de loisirs et de procéder à la fusion des règlements applicables aux accueils périscolaires et extrascolaires, dans un objectif de simplification et de meilleure compréhension pour les familles.

INFORME des principales évolutions qui portent sur les points suivants :

- Les départs des enfants pourront désormais s'effectuer de manière échelonnée à partir de 17 h (au lieu de 17 h 30 précédemment).
- Les règles de vie et démarches administratives ont été mises à jour afin de tenir compte des pratiques actuelles.
- La facturation des accueils durant les vacances scolaires est modifiée. Les modalités d'inscription sont simplifiées, avec la disparition des formules différenciées (matin, soir, journée forfaitaire) pour les vacances scolaires.
- Un cas particulier est ajouté concernant les situations de décès dans la famille, afin de prendre en compte les situations exceptionnelles nécessitant un départ rapide hors du territoire. Il est précisé qu'une journée de carence est maintenue.
- Une disposition est introduite pour les situations d'absence d'enseignants non remplacés au-delà de deux jours, conformément aux demandes de l'école. Il est précisé qu'une journée de carence est maintenue.
- Les inscriptions aux services périscolaires et du mercredi sont désormais ouvertes à l'année et non plus par période, afin de limiter les oublis des familles et de réduire la charge administrative.

Vu l'article L.2221-3 du Code général des collectivités territoriales,

.../...

Considérant la nécessité de formaliser, publier et diffuser les règles de fonctionnement des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires afin de les rendre opposables aux familles,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Laetitia PAHUD,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la nouvelle version du règlement de fonctionnement regroupant les accueils périscolaires et extrascolaires, telle qu'annexée à la présente délibération.

DIT que ce règlement entrera en vigueur à compter du 4 juin 2026.

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité, annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique d'électricité, ainsi que tout document s'y rapportant.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

- 3 JUIN 2026

- 3 JUIN 2026



Mairie de VEIGY-FONCENEX
(Haut-Savoie)

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 1^{er} juin 2026

Le Maire – Philipp DALHEIMER



Mairie de VEIGY-FONCENEX
(Haut-Savoie)

Le secrétaire de séance – Bertrand BOSCH

